

PROCES VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
Du 19 OCTOBRE 2022

Nbre de Membres :	15
En Exercice :	15
Présents :	10
Procurations :	0
Absents excusés	5
Absents :	0

L'an **DEUX MIL VINGT DEUX**, le **DIX-NEUF OCTOBRE** à 18 heures trente minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Commune de RIVES - Isère - dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de RIVES – place de la Libération, sous la présidence de Madame Moussokro TOURÉ, Vice-Présidente du CCAS.

Date de convocation : 5 octobre 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, STEVANT Julien, TOURÉ Moussokro, ENDERLE Audrey, DE SOUSA MOURA Fatima, PINEAU Jean-Louis, BERNARD Jacqueline, HOANG Magali, MARTEL Ludovic, MOUZ Patrice, BARBAGALLO Monique,

ONT DONNÉ PROCURATION :

-

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames, Messieurs, LAVOST Laurent, SCHNEIDER Stéphanie, Messieurs ZITI Tahar, PLOTON Ludovic, CHRISTOPHE Hervé,

Madame ENDERLE Audrey est désignée secrétaire de séance.

Ouverture de séance à 18h30

En application de l'article L2121.21 du Code Général des collectivités territoriales, le registre des délibérations comportera le nom des votants et l'indication du sens de leur vote.

Madame Moussokro TOURÉ, en tant que Vice-Présidente procède à l'appel et constate le quorum.

Le procès-verbal du CA du CCAS du 5 juillet 2022 est adopté à l'unanimité.

1 Délibérations

Pas de délibérations à l'ordre du jour

2 Points divers

2.1 Colis de fin d'année 2022

Madame La Vice-Présidente présente au Conseil d'Administration le fonctionnement de la distribution des colis de fin d'année :

- Organisation
 - Distribution lundi 12 et mardi 13 décembre
 - Binôme / Trinôme (élus et référents de quartier)
 - Tri / récupération des colis au CTM
 - Distribution le vendredi 16 décembre à la Maison de l'Orgère par le CCAS

Il est procédé au choix des colis au regard de l'ensemble des propositions faites par les sociétés sollicitées. Le choix se fait sur 3 critères :

- Visuel du colis (fermé / ouvert)
- Contenu par rapport au prix
- Goût

À l'unanimité, le choix se porte sur les colis proposés par la société Valette (solo et duo) et sur l'entreprise Bonnat pour les colis de l'Ehpad.

Il est également acté que l'ensemble des résidents de l'Ehpad seront destinataires du colis.

2.2 Procédure Commission Permanente

Madame La Vice-Présidente présente au Conseil d'Administration un projet de procédure pour la Commission Permanente.

Il est proposé la mise en place d'une procédure afin de clarifier le circuit des demandes étudiées en Commission Permanente mais aussi pour définir les montants attribués au titre de l'aide alimentaire d'urgence.

2.3 Présentation des aides accordées

Madame Moussokro TOURE, Vice-présidente du CCAS, informe l'assemblée des aides accordées par la Commission Permanente depuis le Conseil d'Administration du 5 avril 2022.

NATURE DE L'AIDE	MONTANT	NOMBRE DE MENAGES
• Bons d'achat alimentaire	735 €	13
• <u>Commission du 16 mai 2022</u> <ul style="list-style-type: none">○ Aide versée au bénéficiaire	200 €	1
• <u>Commission du 23 mai 2022</u> <ul style="list-style-type: none">○ ENGIE○ Aide versée au bénéficiaire	100 € 100 €	1 1
• <u>Commission du 20 juin 2022</u> <ul style="list-style-type: none">○ Aides versées à un tiers : EDF	200 €	1
• <u>Commission du 1^{er} août 2022</u> <ul style="list-style-type: none">○ Aides versées à un tiers : PLURALIS	400€	1
TOTAL :	1735 €	18 ménages rivois

2.4 Questions diverses

Madame HOANG Magali informe de la fermeture de la Croix Rouge en août.

L'ordre du jour étant épuisé et clos,

La séance est levée à 20h30

La Vice-Présidente du CCAS
Moussokro TOURÉ

